



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 115 de l'ordre du jour

Rapport financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Note du Secrétaire général

En application du paragraphe 3 de la résolution 55/220 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2000, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin de régler les problèmes notés par le Comité concernant les états financiers de ces organismes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Observations relatives aux mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin de permettre au Comité des commissaires aux comptes de lever les réserves qu'il avait émises au sujet des états financiers présentés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

1. Dans sa résolution 55/220 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a décidé de reporter toute décision sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, jusqu'à ce que le Comité des commissaires aux comptes ait certifié que les progrès réalisés ont été suffisants pour lui permettre de lever ses réserves ou que le problème a été résolu. L'Assemblée générale a décidé de revenir sur cette question à la reprise de sa cinquante-cinquième session.

2. Le PNUD, le FNUAP et le PNUCID ont depuis lors fait savoir au Comité qu'ils avaient élaboré des plans pour régler les problèmes qui avaient amené le Comité à émettre des réserves. Ces plans comprennent les mesures ci-après :

a) Poursuivre les efforts faits pour obtenir des rapports de vérification concernant l'exercice 1998-1999;

b) Fixer comme objectif d'obtenir des rapports de vérification pour 95 % des dépenses engagées par des organisations gouvernementales et non gouvernementales;

c) Formuler des propositions visant à réviser une règle financière et des directives internes, de façon qu'il soit obligatoire que les audits portent sur un plus grand pourcentage des dépenses;

d) Veiller à ce que les hauts responsables s'intéressent de plus près aux projets mal gérés et à ceux qui entraînent des dépenses élevées;

e) Suivre et évaluer plus attentivement les plans d'audit et le respect du calendrier;

f) Faire davantage appel à des sociétés privées lorsque les vérificateurs des comptes des services publics nationaux n'ont pas la capacité voulue.

3. Les organismes ont fait savoir au Comité des commissaires aux comptes que, depuis que celui-ci a signé son opinion sur les états financiers relatifs à l'exercice prenant fin le 31 décembre 1999, ils ont reçu de nouveaux rapports de vérification :

	<i>Montant des dépenses au titre de l'exécution nationale, 1998/99</i>	<i>Rapports de vérification reçus à la date de signature de l'opinion du Comité</i>	<i>Rapports de vérification reçus au 31 janvier 2001^a</i>	<i>Pourcentage de dépenses au titre de l'exécution nationale faisant l'objet de rapports de vérification au 31 janvier 2001</i>
<i>(En millions de dollars des États-Unis)</i>				
PNUD	2 878,9	1 460,5 (51 %) ^b	1 986,9	69
FNUAP	201,2	100,6 (50 %)	132	66
PNUCID	18,3	4,1 (22 %)	16,1	88

^a Le Comité n'a pas examiné les rapports reçus depuis la date à laquelle il a signé son opinion. Il se peut que certains d'entre eux contiennent des réserves ou des restrictions concernant les projets exécutés par les pays.

^b Compte tenu des éléments que le Comité a tirés de l'examen direct de certains projets exécutés par les pays et des dépenses directement engagées par le PNUD pour de tels projets, le Comité a pu rassembler des éléments confirmant 75 % des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale en 1998-1999.

4. Le Comité considère qu'en principe les plans formulés par le PNUD, le FNUAP et le PNUCID sont, à ce stade, un moyen adéquat d'accroître la mesure dans laquelle les dépenses des projets exécutés par les pays sont couvertes par les rapports de vérification. Si tel est le cas, des progrès sensibles devraient être réalisés régulièrement au cours des exercices financiers à venir en vue de régler les problèmes expliquant les réserves du Comité. Celui-ci continuera à examiner le nombre de rapports de vérification reçus et le niveau de certitude qu'ils offrent. Il reconnaît, cela dit, que l'étroite coopération des agents d'exécution est indispensable si l'on veut régler entièrement et de façon satisfaisante le problème fondamental. L'opinion du Comité concernant ces organismes continuera à être fondée entre autres sur le niveau de certitude obtenu.

5. Dans le cas du PNUD, le Comité avait aussi émis des réserves du fait que le Programme n'avait pas achevé l'apurement de ses comptes bancaires. Le PNUD a fait savoir qu'il avait depuis lors vérifié et apuré des comptes d'une valeur de 10,4 millions de dollars sur les 11,1 millions de dollars mentionnés dans le rapport du Comité sur l'exercice financier prenant fin le 31 décembre 1999. Le Comité étudiera les progrès réalisés, lors de son audit intérimaire du premier semestre 2001.

6. Le Comité espère que ces observations aideront l'Assemblée générale à se prononcer sur les états financiers du PNUD, du FNUAP et du PNUCID pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir John **Bourn**